



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU RUHANS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires sont en général des pathologies de type gastro-entérique. L'eau agressive dégrade les réseaux, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ..) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration. En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable par tous.</p>	<p>C</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 24 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>La commune est alimentée par le réseau d'Aubertans. L'eau est prélevée dans une source (aquifère calcaire karstique).</p> <p>Elle est désinfectée au chlore puis aux rayons ultra-violettes avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 148 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par la communauté de communes du Pays Riolais.</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations la communauté de communes du Pays Riolais.</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE C Anomalies régulières</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 83 % Valeur maxi : 80 n/100 ml</p>
	<p>NITRATES A Très bonne qualité</p> <p>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,62 mg/L Valeur maxi : 2 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS - Pas de données disponibles</p>

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

TURBIDITÉ A Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,58 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,9 °f Valeur maxi : 18 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 11/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.